

---

## Déclaration de consentement pour l'utilisation des données personnelles relatives à la demande d'aide financière ponctuelle en faveur de l'employabilité des jeunes de la Ville de Genève

Conformément à l'article 1 al. 2 du Règlement relatif à l'aide financière ponctuelle en faveur de l'employabilité des jeunes du 1<sup>er</sup> novembre 2024 (LC 21 513), la Ville de Genève, par l'intermédiaire du Service de la jeunesse, apporte son soutien aux jeunes en situation de précarité financière, qui peut être un frein à leur employabilité, en leur accordant une aide financière ponctuelle.

En se basant sur l'article 5 alinéa 1 dudit Règlement, la Ville de Genève délègue à l'association Autonomia l'examen des demandes de l'aide financière ponctuelle et le contrôle de leurs conditions d'octroi.

Vous serez amené.e à transmettre à l'association Autonomia des données personnelles, voire sensibles, ainsi que des documents dans le cadre du traitement de votre demande d'aide financière ponctuelle.

Les données personnelles sont vos nom, prénom(s), date de naissance, adresse, état civil, nationalité, données fiscales, données bancaires, prestations sociales, situation familiale, employeur, cursus de formation, filiation, statut de résidence, projet professionnel et institution tierce qui garantit un accompagnement social.

De plus, les documents et les données personnelles, voire sensibles, sont communiqués et échangés spontanément entre :

- l'association Autonomia et le Service de la jeunesse et
- l'association Autonomia et l'institution tierce qui garantit un accompagnement social et
- le Service de la jeunesse et l'institution tierce qui garantit un accompagnement social pour accomplir les tâches suivantes :
  - déterminer le versement de l'aide financière ponctuelle ;
  - calculer et verser cette aide ;
  - prévenir les versements indus ;
  - demander la restitution des prestations indûment versées et faciliter les procédures de recouvrement y relatives ;
  - contrôler le bon fonctionnement du processus de l'aide financière ponctuelle, voire l'améliorer.

La Ville de Genève et l'association Autonomia utilisent et traitent les données personnelles conformément aux exigences posées par la Loi fédérale sur la protection des données LPD ; (RS 235.1) et la Loi genevoise sur l'information du public, l'accès aux documents et la

protection des données personnelles (LIPAD ; RS/GE A 2 08) et tout autre disposition légale applicable en la matière.

Cela implique que, selon l'article 47 LIPAD, vous disposez d'un droit à la rectification et à la mise à jour de vos données personnelles et le droit de révoquer totalement ou partiellement votre consentement à tout moment. Par ailleurs, vos données personnelles seront conservées durant 10 ans, dans le strict respect des besoins de l'administration.

Afin de nous assurer de votre consentement sur l'ensemble de ces dispositions, nous vous prions de signer le présent formulaire.

Nom : ..... Prénom(s) : ..... Né(e) le :...../...../.....	
Adresse : .....	
Code postal : .....	Ville : .....
Lieu et date : .....	
Signature de la demandeuse ou du demandeur .....	